

# LE PROCES DE LA IV<sup>e</sup> INTERNATIONALE

Après une détention « provisoire » qui aura duré plus d'un an, Michel Raptis-Pablo, Secrétaire de la IV<sup>e</sup> Internationale et Sal Santen, membre du Secrétariat International vont être jugés à Amsterdam, pour leur activité en faveur de la Révolution algérienne.

Cette activité révolutionnaire qui leur est reprochée par la « justice » impérialiste, la IV<sup>e</sup> Internationale tout entière la revendique et l'assume. Dès l'éclatement de la Révolution algérienne en 1954, alors que les grandes organisations ouvrières et démocratiques de France et d'Europe restaient passives, sinon hostiles à ce soulèvement du peuple algérien

pour son indépendance, la IV<sup>e</sup> Internationale a pris la défense de la Révolution algérienne et a tout fait pour l'aider à résister et à vaincre.

Le procès de Michel Raptis-Pablo et de Sal Santen sera le procès de l'ensemble de cette activité révolutionnaire et internationaliste de la IV<sup>e</sup> Internationale face à la contre-révolution impérialiste.

Le Secrétariat International de la IV<sup>e</sup> Internationale vient de publier la déclaration suivante sur le procès d'Amsterdam :

## DECLARATION DU SECRETARIAT INTERNATIONAL DE LA IV<sup>e</sup> INTERNATIONALE SUR LE PROCES DES CAMARADES MICHEL RAPTIS-PABLO ET SAL SANTEN

Le procès des camarades Michel Raptis-Pablo et Sal Santen respectivement Secrétaire et membre du Secrétariat de la IV<sup>e</sup> Internationale, est fixé aux 21, 23, 26 et 27 juin 1961, à Amsterdam.

Nos camarades sont accusés de diverses activités d'appui matériel à la Révolution algérienne.

**La IV<sup>e</sup> Internationale assume pleinement l'activité de ses deux dirigeants emprisonnés et la revendique hautement comme absolument conforme aux principes et aux conceptions révolutionnaires qui sont les siens.**

Elle dénie aux tribunaux impérialistes le droit de juger les militants révolutionnaires pour leur action en faveur de la grande cause de libération du joug colonial qui impulse la plus grande partie de l'humanité. Le procès intenté aux camarades Pablo et Santen est l'une des expressions du régime d'oppression et d'exploitation qui dans le monde entier recule devant le soulèvement des peuples opprimés et s'efforce de subsister par la répression et la terreur. Tout tribunal qui prétend juger l'activité de révolutionnaires conséquents n'est qu'un instrument de la justice impérialiste et bourgeoise qui tente de maintenir un régime condamné par l'histoire.

Les tribunaux français ont condamné des milliers de militants de la Révolution algérienne et d'anti-colonialistes français et d'autres pays qui les ont aidés ; ils ont condamné à mort des centaines de militants algériens qui luttèrent pour une cause que le gouvernement français doit aujourd'hui reconnaître comme légitime, en même temps qu'il doit négocier avec la direction que ces militants se sont donnés dans leur lutte. Ces jugements, ces condamnations, resteront devant l'histoire comme des crimes commis pour défendre les privilèges impérialistes. Ces tribunaux qui ont condamné à mort des hommes et des femmes qui luttèrent pour une cause que la puissance de la Révolution algérienne fait maintenant triompher, apparaîtront comme les exécuteurs, les couvertures légales de la répression impérialiste.

Dans le monde entier, cette « justice » impérialiste et bourgeoise travaille à couvrir et à cautionner la répression et la tyrannie : tels les tribunaux yankees qui, pour les mêmes délits, condamnent les noirs à mort et acquittent les blancs, ou qui condamnent à mort les porto-ricains luttant pour leur indépendance ; tels aussi les tribunaux de Batista qui ont condamné Fidel Castro.

Dans le vaste front de répression internationale organisé contre la révolution libératrice des peuples coloniaux et opprimés, l'impérialisme hollandais assume sa tâche d'exécuteur avec un zèle de mauvais aloi, en défendant ses privilèges, ses investissements et ce qui reste de sa domination,

La « justice » de l'impérialisme hollandais — qui continue à être le partenaire de l'impérialisme français dans l'OTAN — a eu l'occasion de s'exercer contre la lutte de libération du peuple indonésien et est toujours solidaire de l'actuelle politique impérialiste en Irian Oriental et ailleurs.

Nos camarades ont soutenu la lutte des algériens en butte à l'arbitraire et aux persécutions, privés des droits élémentaires et soumis aux traitements les plus cruels, tant en France qu'en Algérie. Ils les ont aidés à déjouer la répression. Ils ont aidé de toutes leurs forces l'effort révolutionnaire des masses algériennes pour expulser l'impérialisme français.

Pour la légalité impérialiste, ce sont là des délits, voire des crimes. Cette « légalité » considère bien entendu comme tel toute tentative de déjouer ses méthodes de répression policière et fasciste. Elle juge « illégale » l'insurrection armée des peuples contre sa domination et son exploitation. Mais c'est en s'insurgeant, en faisant la révolution, en déjouant la répression et en s'y opposant par la force et les armes, que d'immenses secteurs de l'humanité commencent à conquérir leurs droits les plus élémentaires, renversent le joug impérialiste et s'ouvrent la voie à une vie digne et humaine.

La 4<sup>e</sup> Internationale, pour sa part, a réorganisé ses activités en fonction de cet immense soulèvement des peuples coloniaux et opprimés qui, dans la phase actuelle, représente le secteur principal de la révolution mondiale.

Continuatrice des traditions révolutionnaires internationalistes du mouvement communiste de Marx et Engels, la IV<sup>e</sup> Internationale ne se borne pas à proclamer les droits des peuples, elle milite activement pour leur insurrection et le triomphe de leur révolution. Elle met en pratique les principes de l'Internationale Communiste de Lénine et Trotsky qui n'admettait dans ses rangs que les partis et organisations qui s'engageaient « à soutenir non en paroles, mais en fait tout mouvement d'émancipation dans les colonies, à exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la Métropole », comme l'exigeaient les 21 conditions d'admission à l'Internationale Communiste.

Notre Internationale, dans l'application de ses principes, vit la même lutte, réalise les mêmes actions et affronte les mêmes périls que des millions d'hommes et de femmes mobilisés pour la Révolution anti-impérialiste et anti-capitaliste dans le monde entier.

Mais la police hollandaise n'ose pas accuser ouvertement nos camarades pour leur activité dans ce sens. Jouant avec virtuosité son rôle d'agent de la répression internationale,

(Suite page 10.)